

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

**CX/NASWP 04/8/1
juillet 2004**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST

Huitième session

Apia, Samoa, 19 – 22 octobre 2004

La réunion se tiendra à l'Hôtel Kitano Tusitala,
du mardi 19 octobre à 10 heures au vendredi 22 octobre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NASWP 04/8/1
2.	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et Groupes spéciaux du Codex	CX/NASWP 04/8/2
3.	Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NASWP 04/8/3
4.	Plan stratégique pour le CCNASWP	CX/NASWP 04/8/4
5.	Renforcement des capacités en matière de normes et réglementations alimentaires	CX/NASWP 04/8/5
6.	Informations et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris les normes Codex (CL 2004/14-NASWP)	CX/NASWP 04/8/6
7.	Participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires au sein du Codex et au niveau national (CL 2004/14-NASWP)	CX/NASWP 04/8/7
8.	Questions d'importance pour la région	CX/NASWP 04/8/8
9.	Nomination du Coordonnateur	CX/NASWP 04/8/9
10.	Autres questions et travaux futurs	
11.	Date et lieu de la prochaine session	
12.	Adoption du projet de rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour (CX/NASWP 04/8/1) :** Conformément à l'Article VI.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex (CX/NASWP 04/8/2) :** Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres Comités et Groupes spéciaux.
- Point 3 Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (CX/NASWP 04/8/3) :** Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Point 4 Plan stratégique pour le CCNASWP (CX/NASWP 04/8/4) :** Le Comité de coordination a invité le Canada à diriger la première étape de l'élaboration du plan stratégique en contactant tous les pays membres des régions. Toutefois, il a été convenu que la rédaction du plan ne commencerait qu'une fois connus les résultats de l'Évaluation du Codex. Il a été également suggéré que les travaux déjà entrepris au sein du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes soient pris en considération (ALINORM 03/32, paragraphe 77).
- Point 5 Renforcement des capacités en matière de normes et de règlements alimentaires (CX/NASWP 04/8/5) :** Un rapport sera communiqué sur les programmes de renforcement des capacités des pays en développement mis en œuvre pour donner suite à la Déclaration conjointe des chefs de secrétariat de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale à la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001.
- Point 6 Information et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'acceptation des normes Codex (CX/NASWP 04/8/6) :** Il s'agit d'un point inscrit en permanence à l'ordre du jour du Comité. Ce point donnera lieu à la présentation par les États Membres de rapports écrits et oraux sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des aliments.
- Point 7 Participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires au niveau du Codex et au niveau national (CX/NASWP 04/8/7) :** À sa vingt-troisième session, la Commission a examiné la question de la participation des consommateurs à ses travaux. Elle a proposé que les Comités de coordination régionaux continuent à servir de forum pour l'échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer la participation des consommateurs aux travaux des Comités nationaux du Codex et des services centraux de liaison avec le Codex.
- Point 8 Questions d'importance pour la région (CX/NASWP 04/8/8) :** Ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour à la requête du Coordinateur régional.
- Point 9 Désignation du coordonnateur (CX/NASWP 04/8/9) :** Conformément à l'Article III.4 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour l'Amérique du nord et le Pacifique sud-ouest qui sera nommé par la Commission à sa vingt-huitième session.
- Point 10 Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session :** Conformément à l'Article VI.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre ces questions par écrit bien avant la session.
- Point 11 Date et lieu de la prochaine session :** Le Président annoncera la date et le lieu provisoires de la prochaine session, sous réserve des entretiens qui auront lieu entre les Secrétariats du Codex et de l'Australie.
- Point 12 Adoption du rapport :** Conformément à l'Article IX.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa huitième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.